Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260924-DEL2026_06_07-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N° DEL2026_06_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

25 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; LEROY Patrick ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie.

4 Pouvoirs :
Mme Christiane CHATELAIN donne pouvoir à Mme Danielle CHEVILLER.
M. Laurent PASCO donne pouvoir à Mme Aurélie RIO.
M. André SILVESTRIN donne pouvoir à M. Robert POTEL.
M. Mickael LE GLOANIC donne pouvoir à Mme Gwénaëlle LE HENANFF.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 septembre 2026
OBJET : FINANCES BUDGET – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS TERRITORIAL AUPRES D'AQTA POUR L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DE LA RUE HENT GUIR

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Règlement des fonds de concours 2023-2026 de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique,

Considérant que la rue Hent Guir qui dessert notamment l'actuel EHPAD et la résidence autonomie, est très largement empruntée par des personnes à mobilité réduite, sans qu'aucun aménagement sécuritaire et/ou d'accessibilité n'existe à ce jour,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260924-DEL2026_06_07-DE

Considérant que les travaux d'aménagement et de sécurisation envisagés, qui démarreront en 2027, ont ainsi pour objectif de sécuriser la rue par différents aménagements, tels que la création de cheminements piétons, le rétrécissement des chaussées, la création de passage de courtoisie et d'une chaussée partagée,

Considérant que le montant global des travaux d'aménagement et de sécurisation est de 362 240 € HT / 434 688 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles au fonds de concours territorial 2023-2026 lancé par Auray Quiberon Terre Atlantique, destiné à offrir aux communes non concernées par l'enveloppe de solidarité, un outil de financement de leurs projets à dimension communale contribuant à la mise en œuvre du projet de territoire ; que ce fonds de concours ouvre droit à une enveloppe de 50 000 € par commune, à solliciter avant le 30 septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **SOLLICITE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS TERRITORIAL 2023-2026, D'UN MONTANT DE 50 000 €, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DE LA RUE HENT GUIR,**
- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :**

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux	362 240 €	Financeurs	
		Etat (DETR 2026)	86 073 €
		Département (PST 2026)	72 448 €
		AQTA (fonds de concours territorial)	50 000 €
		Autofinancement	153 719 €
TOTAL	362 240 €		362 240 €

- **PRECISE QUE CETTE DELIBERATION DONNERA LIEU A UNE DELIBERATION CONCORDANTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU SON ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A PRENDRE TOUTE MESURE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION ET A SIGNER TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : **29 pour**

A PLUVIGNER, LE 25.09.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

28 SEP. 2026